

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. RÈGLEMENT OBLIGATOIRE

Sous réserve des lois applicables, ce règlement régit tous les aspects du concours de la Francofête 2018 et lie tous les participants et participantes.

2. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours débute le 1^{er} mars 2018 et se termine le 25 mars 2018, à 23 h 59.

3. ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles au concours les personnes qui résident au Québec et qui sont âgées de 18 ans ou plus, à l'exception des membres du personnel de l'Office québécois de la langue française et des personnes domiciliées à la même adresse.

4. PARTICIPATION

Les personnes qui souhaitent prendre part au concours doivent se rendre dans le site Web de la Francofête (www.francofete.qc.ca) pour prendre connaissance des modalités de participation.

Ce concours consiste à choisir l'**une** des trois questions proposées et à y répondre en rédigeant un **bref texte argumentatif d'au moins 65 mots** (5 lignes) OU en se filmant dans une **courte vidéo d'au plus une minute**. Les questions proposées sont les suivantes :

1. **Quel mot de la langue française auriez-vous aimé inventer?**
2. **Quel mot de la langue française aimeriez-vous utiliser plus souvent?**
3. **Quel mot de la langue française représente pour vous l'avenir?**

Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participants et de participantes.

Note : L'Office québécois de la langue française ne divulguera pas les coordonnées des participantes et des participants obtenues dans le cadre de ce concours. Ces coordonnées seront utilisées aux fins du concours seulement (par exemple, pour communiquer avec les gagnantes et les gagnants). Une fois les prix remis aux personnes gagnantes, ces informations seront détruites.

5. TIRAGE AU SORT ET ANNONCE DES RÉSULTATS DU CONCOURS

Les personnes gagnantes seront désignées par un tirage au sort qui aura lieu le 2 avril 2018 dans les bureaux de l'Office québécois de la langue française, au 125, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Une personne ne peut gagner plus d'un prix, même si son nom est pigé plus d'une fois.

L'Office annoncera les noms des personnes gagnantes sur ses pages Twitter et Facebook ainsi que sur le site Web www.francofete.qc.ca, au plus tard le 19 avril 2018.

6. PRIX – GRAND PUBLIC

Il y a cinq prix à gagner, d'une valeur totale de 1 775 \$.

a. Un grand prix, d'une valeur de 835 \$

- Une carte-cadeau de 200 \$ du Grand Théâtre de Québec permettant de se procurer des billets pour des spectacles;
- Une carte-cadeau de 200 \$ de la Place des Arts de Montréal permettant de se procurer des billets pour des spectacles à la Place des Arts;
- Une carte-cadeau de 200 \$ de la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) permettant de vivre une expérience nature dans l'un de ses parcs et d'acheter des produits dans ses établissements;
- Le jeu de société *Mot pour Mot*, du Scorpion Masqué;
- Les romans *La Bête à sa mère*, *La Bête et sa cage* et *Abattre la bête*, de l'auteur [David Goudreault](#);
- Les recueils de poésie *Bleuets et abricots*, *N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures* et *Manifeste Assi*, de l'auteure [Natasha Kanapé Fontaine](#);
- *Le français au bureau*;
- *Parlers et paysages du Québec*.

b. Quatre prix secondaires, d'une valeur de 235 \$ chacun

- Le jeu de société *Mot pour Mot*, du Scorpion Masqué;
- Les romans *La Bête à sa mère*, *La Bête et sa cage* et *Abattre la bête*, de l'auteur [David Goudreault](#);
- Les recueils de poésie *Bleuets et abricots*, *N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures* et *Manifeste Assi*, de l'auteure [Natasha Kanapé Fontaine](#);
- *Le français au bureau*;
- *Parlers et paysages du Québec*.

7. PRIX – ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Vous êtes une enseignante ou un enseignant et vous aimeriez faire participer vos élèves au concours de la Francofête? Sachez que **quatre cartes-cadeaux** de l'Association des libraires du Québec d'une valeur de **100 \$ chacune** seront remises à :

- deux enseignantes ou enseignants de deux écoles primaires québécoises;
- deux enseignantes ou enseignants de deux écoles secondaires québécoises.

Les enseignantes et les enseignants sont priés à inscrire le **nom de leur école** et le **numéro de leur classe** lors de l'envoi de leur texte ou de leur vidéo par courriel à l'adresse francofete@oqlf.gouv.qc.ca. Les écoles gagnantes seront déterminées elles aussi par tirage au sort. Les mêmes consignes qu'au point 5 s'appliquent.

8. REMISE DES PRIX

L'Office québécois de la langue française communiquera par courriel ou par téléphone avec les personnes gagnantes pour les informer des résultats du concours. Les personnes gagnantes recevront leur prix par la poste ou par messagerie. Elles pourront également venir le chercher aux bureaux de l'Office, à Montréal.

9. ACCEPTATION DES PRIX

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être échangés contre une somme d'argent.

La personne qui réclamera le prix devra être celle qui a pris part au concours et qui a rempli le formulaire d'inscription.

10. PUBLICITÉ

Du seul fait de sa participation, tout gagnant ou toute gagnante autorise l'Office québécois de la langue française à diffuser son nom, sans aucune compensation, aux fins de promotion de la Francofête.

11. DIVERS

Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité du fait d'un événement indépendant de leur volonté, d'un cas fortuit, d'une force majeure, d'une grève, d'un lock-out ou d'un conflit de travail dans leurs établissements ou dans ceux des organisations associées à ce concours.

Montréal, le 26 février 2018